

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2026 - 19H00**

**Présents** : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CUVILLIER LACHIZE Sylvie, CROZE Nadège, CROZE Fanny, PRIEUR Emilie, TESSIER LEBRUN Carole, MM : GALLIOT Olivier, GOUT Florent, GUYOT Alain, LEFEBVRE Martial, MANCEAU Corentin, PEIGNE Jean-Marc, SIROP Guillaume, VINSSIAT Tadeuse.

L'assemblée délibérante, et à l'unanimité donne son autorisation pour l'ajout de deux délibérations non prévues à l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération relative à l'achat et la pose de 2 pneus et 2 chambres à air pour le tracteur
- Délibération rectificative relative au montant de l'emprunt Villages d'Avenir sur demande de la trésorerie

**I- Le procès-verbal de la séance du 16/12/2025 est approuvé.**

**II- M. GALLIOT Olivier est désigné secrétaire de séance.**

Arrivée de M. Corentin MANCEAU à 19h11.

**III – REMBOURSEMENT DES CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE ET AFFERENTES AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2026**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, comme chaque année, certaines charges sont supportées par le Budget Principal de la Commune alors qu'elles incombent au Budget Assainissement ; notamment concernant la maintenance du logiciel informatique, du photocopieur et la facturation du service.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le remboursement par le Budget Assainissement au Budget Principal de la Commune les frais suivants identiques à ceux de l'année 2025, à savoir :

- 1 500.00 € TTC : au titre de la maintenance informatique
- 1 597.21 € TTC : au titre des salaires estimés de l'agent du secrétariat de Mairie
- 602.79 € TTC : au titre des charges sociales

#### **IV - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ET DIVERS ORGANISMES EN 2026**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'attribution des subventions comme suit sachant qu'aucun dossier de demande n'a été reçue de l'APE :

<b>DENOMINATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION 2026</b>
Amicale des Anciens	200.00 €
Comité d'Animation	200.00 €
Coopérative scolaire	300.00 €
Les Enfants du Village	200.00 €
Les P'Tits Loups	2 500.00 €
Banque Alimentaire	200.00 €
Chats libres castelneuviens	200.00 €
C2S – Portage repas	160.80 €
UNA / ASAD	539.00 €
RESERVE	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 499.80 €</b>

#### **V - DROIT A LA FORMATION DES ELUS- 2026**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'inscription d'un montant de 400.00 € au compte 65315 du budget principal 2026 de la Commune pour la formation des élus.

#### **VI - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT POLYVALENT DES SERVICES TECHNIQUES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Madame Le Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Compte tenu de la mise à la retraite d'un agent au grade d'agent de Maîtrise au 1<sup>er</sup> mai 2026 avec un départ effectif (congés annuels et CET déduits) de la commune d'Ouvrouer les Champs au 27 mars 2026, il convient de le remplacer.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques à temps complet, à raison de 35/35<sup>èmes</sup>. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Agents Techniques Territoriaux, au grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C.

## **VII - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS**

Suite à l'adoption de la création de poste à la délibération précédente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des effectifs au 09/03/2026 avec l'ajout d'un emploi d'Agent polyvalent des services techniques au grade d'Adjoint Technique de la catégorie C à temps plein.

## **VIII – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX - DEMOLITION DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES ET DES SANITAIRES, CONSTRUCTION D'UNE HALLE OUVERTE AVEC SANITAIRES PMR ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RENCONTRE VEGETALISE – SANS VOTE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rendez-vous a eu lieu en visio en date du lundi 09 février 2026 avec les architectes en charge de la maîtrise d'œuvre, Madame le Maire et Monsieur le Premier Adjoint afin d'avoir une première présentation par rapport aux offres reçues. La date limite de réponse était fixée au 30/01/2026. 18 offres ont été reçues au total dont 17 conformes. Les 5 lots du marché travaux ont reçus au moins une offre.

Une délibération sera à prendre ultérieurement pour les attributions du marché travaux pour les différents lots.

Comme prévu au Cahier des Clauses Techniques Particulières, des négociations sont actuellement en cours avec les trois premières entreprises pour chaque lot.

## **IX – REPARATION DU TRACTEUR DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal est informé que l'état des pneus du tracteur nécessite leur remplacement.

2 devis ont été reçus pour le démontage et remontage de 2 pneus neufs ainsi que le remplacement des 2 chambres à air et le forfait déplacement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, opte pour le devis d'un montant de 1810.00 € HT soit 2172.00 € TTC.

## **X – CHOIX DE L'ORGANISME DE PRET POUR LE PROJET VILLAGES D'AVENIR – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2025/34 POUR ERREUR DU MONTANT EMPRUNTE**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, sur demande de la perception valide une nouvelle délibération à mettre en appui des opérations comptables liées au déblocage en date du 27/11/2025 du prêt 00002778920 contracté avec le Crédit Agricole, suite à une erreur de montant.

La précédente délibération 2025/34, a en effet été prise, pour un montant d'emprunt à 103 894.00 € (frais de dossier déduits) au lieu de 104 000.00 €.

## **XI – QUESTIONS DIVERSES :**

- a) Bilan 2025 Espace Oratorien.
- b) PICS : Ajout du P.J.L en tant que point sensible en page 9 du PICS.
- c) Point sur les dépenses de fonctionnement lié au copieur depuis le changement de prestataire en septembre 2024.
- d) Tenue des bureaux de vote.
- e) Invitation de la CCL au Bilan du Projet de Territoire.
- f) Dernière version Idelibre et gestion des pouvoirs.
- g) Réception des vœux de Madame la Députée Constance DE PELICHY.

La séance est levée à 20h02.